

Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire public de l'Outaouais

Compte rendu

Date : 14 novembre 2018

Heure : 9h00 à 16h00

Endroit : Carrefour jeunesse emploi de l'Outaouais

Membres :

Nom	Groupe sectoriel	Organisme	Présent	Absent
Stéphane Taillon	Groupe matière ligneuse	Louisiana-Pacifique	X	
Dominik Chartier	Groupe matière ligneuse	Produits Forestiers Résolu	X	
Christian Picard	Groupe matière ligneuse	Commonwealth Plywood		X
Charles St-Julien	Groupe matière ligneuse	Lauzon Ressources forestières		X
François Poirier	Groupe Faune	Territoire de chasse et pêche Poirier	X	
Abigaël Guénette	Groupe Faune	ZECO	X	
Frédéric Lussier	Groupe Faune	Réserve faunique La Vérendrye	X	
Pierre Rollin	Groupe Faune	Fédécp-07	X	
Vacant	Groupe autres utilisateurs avec droits	Travailleur forestier		
Jacques David	Groupe autres utilisateurs avec droits	RLTP	X	
Alain Lacoste	Groupe autres utilisateurs avec droits	Citoyen	X	
Jacques Chaîné	Groupe autres utilisateurs avec droits	FCCQ	X	
François Saumure	Groupe autres utilisateurs avec droits	Clubs de motoneige de l'Outaouais	X	
John McDonnell	Groupe nature	SNAP Outaouais		X
Gérard Desjardins	Groupe nature	Club des ornithologues de l'Outaouais	X	
Paula Armstrong	Groupe nature	Pontiac Environmental Protection		X
Nathalie Magnan	Groupe nature	Conseil régional de environnement et du développement durable de l'Outaouais	X	
Régent Dugas	Groupe territoire	MRC de Pontiac	X	
Dominic Lauzon	Groupe territoire	MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	X	
Patrick Laliberté	Groupe territoire	MRC des Collines-de-l'Outaouais		X
Jean-François Larrivée	Groupe territoire	MRC de Papineau		X
Vacant	Groupe territoire	MRC de La Vallée-de-l'Or		
Vacant	Groupe Premières Nations	Communauté Anicinape de Kitcisakik		
Vacant	Groupe Premières Nations	Algonquins of Barriere Lake		
Vacant	Groupe Premières Nations	Conseil de la Nation Anishnabe de Lac Simon		
Vacant	Groupe Premières Nations	Wolf Lake		
Vacant	Groupe Premières Nations	Kitigan Zibi Anishinabeg		

Compte rendu de la rencontre du 14 novembre 2018 - Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais

Préparé par : Raymond Barrette, ing.f.

Adopté le 30 janvier 2019

Remplaçants :

Nom	Groupe sectoriel	Organisme	Présent
Geneviève Le Blanc	Nature	SNAP - Outaouais	X

Personnes ressources et invités :

Nom	Organisme	Présent
Cathy Labrie	MFFP	X
Jonathan Tardif	MFFP	X
Jacinthe Brisson	MFFP	X (quitte à 15h00)
Sébastien Martin	MFFP	X
Réjean Picotin	Zec Pontiac	X
Daniel Toussaint	Consultant Biologiste	X
Raymond Barrette	MRC Pontiac	X

Ordre du jour

1. Ouverture de la rencontre
 2. Présentation de la Directrice de la gestion des forêts Madame Jacinthe Brisson
 3. Adoption de l'ordre du jour
 4. Adoption du compte-rendu de la rencontre du 5 septembre 2018
 5. Recommandation du comité sur les COS
 6. Suivi de la rencontre du 5 septembre 2018
 - a) Journées d'information sur le processus de planification forestière du MFFP
 - b) Appel de candidature et sélection d'un 4^e représentant du Groupe Nature
 - c) Projet corridor écologique
 - d) Suivi des actions
 7. Nouvelles
 8. Suivi sortie terrain du 13 juin
 9. Présentation du Rapport concernant les oiseaux migrateurs
 10. Bilan Enjeux de la TRGIRTO - Respect RNI
 11. Programmes concernant les chemins multiresources
 12. Projet PADF
 - Sensibilisation à la biodiversité 2
 - Invitation à déposer des projets
 13. Divers
 - Projet Supra régional
 - Projet de recherche de l'Université Laval sur la génomique forestière
 14. Levée de la réunion
-

1. Ouverture de la rencontre

M. Dugas souhaite la bienvenue à tous les participants et fait la lecture de l'ordre du jour.

2. Présentation de la Directrice de la gestion des forêts Madame Jacinthe Brisson

Les participants se présentent. Les personnes suivantes participent pour la première fois à une séance de la TRGIRTO.

Mme Nathalie Magnan est la représentante du Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais, nouveau partenaire membre du Groupe Nature. Mme Geneviève Le Blanc est la remplaçante de la Société pour la nature et les parcs du Canada – section Outaouais. M. Réjean Picotin est membre de la ZEC Pontiac, présent à titre d'observateur. M. Daniel Toussaint est biologiste à la retraite du MFFP, présent à titre d'observateur, il présentera son rapport sur les saines pratiques de gestion forestière pour la conservation des oiseaux migrateurs. M. Sébastien Martin, est biologiste au MFFP en poste à Maniwaki, présent à titre d'observateur. Mme Jacinthe Brisson, est la nouvelle directrice de la gestion des forêts du MFFP en Outaouais. Mme Brisson est en poste depuis le début du mois de septembre, succédant à M. Luc Mageau. Ingénieure forestière, Mme Brisson présente son parcours professionnel depuis la fin de ses études jusqu'à aujourd'hui.

3. Adoption de l'ordre du jour

TRGIRTO 201811-1

Sur proposition de M. Pierre Rollin, secondée de M. François Saumure, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité en laissant ouvert le point Divers et en interchangeant les points 5 et 6.

4. Adoption du compte-rendu de la rencontre du 5 septembre 2018

TRGIRTO 201811-2

Sur proposition de M. Jacques David, secondé de M. Gérard Desjardins, le compte rendu de la rencontre de la TRGIRTO tenu le 5 septembre 2018 à Campbell's Bay de 9h00 à 16h00 est adopté tel que libellé.

5. Recommandation du comité sur les COS

M. Dugas fait un bref historique des activités qui se sont déroulées depuis la présentation du bilan sur les COS par M. Tardif le 5 septembre dernier. Le MFFP a indiqué qu'il préparera une dérogation au PAFIT en vue d'appliquer l'approche par COS dans l'UA 073-52 dans le cadre de l'expérimentation qui se poursuit jusqu'en 2023. Cette dérogation sera soumise à une consultation publique qui se tiendra au mois de janvier 2019. La TRGIRTO a confié à son comité de travail sur les COS le mandat de lui recommander une position à adopter concernant les modalités à appliquer aux COS de

l'UA 073-52 pour la prochaine dérogation. MM Frédéric Lussier et Dominik Chartier se sont portés volontaires comme promoteurs d'une proposition à discuter avec le comité sur les COS. Dans ce contexte, des travaux ont été confiés à Nova Sylva pour réaliser la planification complète de 10 COS dans l'UA 073-52 selon divers scénarios. Les résultats des simulations de Nova Sylva ont été présentés aux promoteurs de proposition le 16 octobre. Le comité sur les COS s'est réuni le 30 octobre. Une recommandation en 9 points y a été adoptée à la majorité. M. Dugas souhaite que les discussions puissent mener à une décision unanime de la TRGIRTO.

Une copie papier de la recommandation du comité sur les COS est distribuée aux participants. M. Lussier lit la partie des considérants qui résume les circonstances ayant conduit le comité à adopter la recommandation. M. Chartier enchaîne avec les 13 éléments de la recommandation. Il explique également la carte de l'UA 073-52 qui présente les contraintes liées à l'obtention des permis de récolte. Le point 10) de la recommandation indiquant qu'*Aucune modalité de l'approche par COS dans l'UA 073-52 ne limitera la coupe partielle* a fait l'objet de deux abstentions et le point 11) demandant que *Les superficies identifiées comme "îlots de vieillissement" dans l'UA 073-52 seront retirées et rendues accessibles à la coupe* de deux votes contre.

M. Taillon indique que Louisiana Pacific vit la même situation que Produits forestiers Résolu dans l'UA 073-52.

M. Poirier lit un document préparé par M. Jonathan Leblond de la Fédération des pourvoiries du Québec qui apporte des *Précisions sur la position des pourvoiries concernant le modèle expérimental de compartiment d'organisation spatiale dans la sapinière*. Il confirme que les pourvoiries de l'Outaouais n'appuient pas la méthode de planification basée sur l'approche par COS dans sa forme actuelle pour les territoires qui les concernent. Une autre approche devrait être appliquée aux pourvoiries selon leurs enjeux spécifiques.

M. Guénette fait remarquer que le point 5) *Au moins 20 % de la superficie forestière productive d'un COS ne doit pas avoir fait l'objet de récolte depuis au moins 25 ans* semble entrer en contradiction avec le point 10 de la recommandation.

M. Desjardins explique pourquoi il se prononce contre les points 10 et 11 de la recommandation. Afin de favoriser le maintien de refuges pour la biodiversité, les coupes partielles (CP) ne devraient pas être permises dans les blocs de forêt résiduelle. Compte tenu que les BGA ne font pas de CP dans l'UA 073-52 depuis de nombreuses années, il ne comprend pas pourquoi la recommandation traite de cette question. M. Chartier mentionne que M. Charles St-Julien (qui est absent) lui a expliqué que Lauzon a dû fermer son usine pour deux semaines par manque de bois. Cette entreprise considère sérieusement entreprendre des opérations de récolte dans cette UA. La récolte des bois de ce BGA se faisant en quasi-totalité par CP, la cible spécifiée au point

5 constituerait une contrainte supplémentaire en plus de la distance de transport élevée venant affecter les coûts d'approvisionnement dans cette UA.

Pour la question du retrait des îlots de vieillissement, M. Desjardins se questionne sur l'exactitude de l'état de situation présenté sur la carte des contraintes liées à l'obtention des permis de récolte. M. Tardif indique que dans l'ensemble la situation dépeinte reflète la réalité sans pouvoir cependant se prononcer sur les pourcentages avancés. M. Desjardins se dit sensible aux difficultés de récolte évoquées pour cette UA. Il est prêt à reconsidérer sa position concernant le point 11. Selon lui l'approche par COS est préférable à la CMO. Cependant, il se montre préoccupé par les points 3, 5 et 7.

M. Barrette suggère que 3 éléments soient ajoutés à la résolution :

- que la période de la dérogation s'étende de 2019 à 2023;
- que des indicateurs de performance soient déterminés conjointement avec le MFFP dans le but d'établir les bases du suivi annuel de l'expérimentation sur les COS;
- qu'un portrait de l'état de situation des communautés autochtones relativement aux activités d'aménagement forestier soit présenté à la TRGIRTO.

M. Barrette précise qu'il sera toujours possible à chaque année de demander que des modifications soient apportées à la dérogation selon les résultats de l'expérimentation.

Mme Magnan comprend que les BGA subissent des difficultés qui les empêchent de récolter leurs volumes de bois. Elle est cependant inquiète que les îlots de vieillissement soient retirés sans autres mesures pour assurer le maintien des vieilles forêts. Mme Magnan serait favorable au retrait des îlots de vieillissement dans l'UA 073-52 en autant que le portrait actuel des vieilles forêts puisse être maintenu ou amélioré.

Considérant qu'une meilleure prévisibilité de la planification forestière serait probablement une des solutions à long terme pour régler les problèmes de récolte, M. Chartier se demande si la TRGIRTO pourrait se prononcer sur cette question ultérieurement.

M. Dugas demande aux représentants de la TRGIRTO de prendre position concernant la recommandation amendée du comité sur les COS. Les amendements visent la suppression du point 10 touchant les coupes partielles, l'ajout au point 11 de s'assurer de maintenir le portrait actuel des vieilles forêts dans l'UA 073-52 et les trois éléments suggérés par le coordonnateur.

TRGIRTO 201811-3

Sur proposition de Mme Nathalie Magnan, secondée par M. Gérard Desjardins, il est résolu à la majorité de demander à la Direction de la gestion des forêts de l'Outaouais du MFFP de prendre en compte les éléments suivants pour l'établissement des

modalités relatives à la dérogation à la CMO et la CPRS dans l'UA 073-52 pour la période 2019-2023:

- 1) La proportion minimale de la superficie forestière productive du COS en forêt de 7 m ou plus de hauteur est de 30 %;
- 2) La proportion minimale de la superficie forestière productive de l'UTA en forêt de 7 m ou plus de hauteur est de 60 %;
- 3) La proportion maximale de la superficie forestière productive de l'UTA en COS de type 0 ou 1 est de 30 %;
- 4) Au moins 20 % de la superficie forestière productive doit être occupée par des forêt de 7 m ou plus de hauteur se trouvant dans des blocs d'une superficie d'au moins 25 ha d'un seul tenant et d'une largeur minimale de 200 m;
- 5) Au moins 20 % de la superficie forestière productive d'un COS ne doit pas avoir fait l'objet de récolte depuis au moins 25 ans;
- 6) La forêt de 7 m ou plus de hauteur présente dans un COS doit comprendre au moins 20 % de la proportion de chacun des types de couverts (résineux, mélangé, feuillu tolérant et feuillu intolérant) qui y étaient présents avant la récolte. S'il y a des enjeux de composition (ex. : enfeuillage) ou de vulnérabilité à la tordeuse des bourgeons de l'épinette, les solutions élaborées pour répondre à ces enjeux ont préséance sur cette ligne directrice;
- 7) Au moins 80 % de la superficie totale du COS doit se trouver à moins de 600 m et au moins 98 % à moins de 900 m d'un bloc de forêt résiduelle dont la superficie est d'au moins 5 ha d'un seul tenant d'une largeur minimale de 200 m;
- 8) Afin de réduire les impacts possibles liés à la concentration de COS T1, créer des «Regroupements de COS» formées d'une dizaine de COS pour lesquels :
 - Une proportion minimale de 60 % de la superficie forestière productive de l'UTA en forêt de 7 m ou plus de hauteur doit être maintenue;
 - Une proportion maximale de 30 % de la superficie forestière productive de l'UTA en COS de type 0 ou 1 doit être maintenue;
- 9) Ces «Regroupements de COS» seront, en autant que possible, formées de sorte que les tronçons de chemins d'accès principaux situés à proximité des COS se retrouvent à l'intérieur des «Regroupements de COS»;
- 10) Les superficies identifiées comme «Îlots de vieillissement» dans l'UA 073-52 seront retirées et rendues accessibles à la coupe en s'assurant que les cibles relatives à l'objectif du PAFIT 2018-2019 concernant les vieilles forêts à structure complexe soient atteintes dans cet UA;

- 11) Lorsqu'une cible obligatoire d'aménagement à imposer lors de la planification opérationnelle de l'organisation spatiale des forêts en sapinière à l'échelle des COS n'est pas atteinte dès le départ, la récolte demeure possible en autant que celle-ci ne vienne pas aggraver la situation;
- 12) Un bloc n'est pas d'un seul tenant lorsqu'il est traversé par un ou plusieurs chemins faisant partie de la couche numérique des infrastructures et des chemins principaux à développer et à maintenir (résultat standard R11.0 du Manuel de planification forestière 2018-2023 [Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, 2016b]);
- 13) Des indicateurs de suivi seront déterminés conjointement avec le MFFP pour l'établissement annuel du bilan des expérimentations de l'approche par COS;
- 14) Présenter à la TRGIRTO un portrait de l'état de situation des communautés autochtones relativement aux activités d'aménagement forestier.

Le représentant de l'Association des pourvoiries de l'Outaouais souhaite que sa décision de voter contre la résolution TRGIRTO 201811-3 soit mentionnée et que soit joint en annexe le document *Précision sur la position des pourvoiries concernant le modèle expérimental de compartiment d'organisation spatiale dans la sapinière (COS)*.

Deux personnes ayant voté contre la résolution TRGIRTO 201811-3 souhaitent qu'il soit mentionné que leur décision est motivée par le retrait d'un élément de la recommandation du comité sur les COS du 30 octobre 2018 à l'effet qu'aucune modalité de l'approche par COS dans l'UA 073-52 ne devrait limiter la coupe partielle.

ÉTANT DONNÉ QUE LES DISCUSSIONS SUR LES COS ONT DURÉ PLUS LONGTEMPS QUE PRÉVUES, LE PRÉSIDENT INDIQUE QUE L'ORDRE DES SUJETS EST MODIFIÉ.

9. Présentation du Rapport concernant les oiseaux migrateurs

Depuis plusieurs années et à plusieurs occasions lors de rencontres des TGIRT, M. Desjardins a soulevé la question du respect de la législation, tant au niveau provincial que fédéral, concernant la destruction potentielle des nids d'oiseaux migrateurs au cours des activités d'aménagement forestier. Le MFFP ayant été interpellé, celui-ci a mandaté M. Daniel Toussaint, biologiste, de réaliser une analyse de l'état de situation en Outaouais.

M. Toussaint présente le rapport qu'il a produit sur les *Saines pratiques de gestion forestière pour la conservation des oiseaux nicheurs en Outaouais*.

Les commentaires et questions suivantes ont été recueillis.

- L'industrie est-elle informée qu'elle devrait s'auto-réglementée?
- Ce ne sont pas seulement les industriels forestiers qui doivent s'autoréglementés. Les ZEC, les pourvoiries et la SEPAQ devraient aussi le faire.

- Les lois interdisent la destruction des nids d'oiseaux mais on demande de prendre des mesures pour les protéger.
- La période des travaux forestiers s'étire de plus en plus sur toute l'année, les impacts potentiels ne touchent pas seulement la reproduction des oiseaux mais aussi celle toute la biodiversité.
- Beaucoup d'intervenants ne sont pas informés.
- Les MRC émettent les permis d'utilisation des sablières. Elles devraient informer les détenteurs de permis qu'ils sont tenus de respecter les lois en cette matière.
- C'est la responsabilité de tout le monde qui intervient en forêt de respecter les lois.

ACTIONS : Transmettre le document de présentation de M. Toussaint aux partenaires (R. Barrette)

11. Programmes concernant les chemins multiresources

À la suite que quelques interventions de membres de la TRGIRTO au cours des dernières rencontres concernant le financement des coûts de réparation d'infrastructures de voirie forestière, Mme Labrie explique qu'elle croit pertinent de présenter les différents programmes d'aide que le MFFP a mis sur pied au cours des dernières années. M. Solajo Couturier en fait la présentation.

Dans le cadre des divers programmes d'aide dont celui du Programme de remboursement des coûts de chemins multiresources (PRCM), les sommes non utilisées durant une année peuvent être reportées les années suivantes.

Il serait intéressant qu'un bilan des travaux réalisés grâce aux programmes d'aide en voirie forestière soit présenté annuellement.

M. David rappelle une intervention qu'il a faite concernant le partage des coûts de réparation d'un pont par des villégiateurs dans la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau. M. Lauzon mentionne que la question a été adressée à la MRC. Celle-ci devrait répondre prochainement.

ACTIONS : Transmettre le document de présentation de M. Couturier aux partenaires (R. Barrette)

10. Bilan Enjeux de la TRGIRTO - Respect RNI

Parmi les mesures temporaires (PAFIT 2013-2018), certaines répondent aux préoccupations de la TRGIRTO. Le Règlement sur les normes d'intervention (RNI) contient aussi des règles qui concernent ces préoccupations. Le ministère effectue des vérifications sur le terrain sur une base régulière afin de s'assurer du respect du RNI. Il est cependant difficile de produire un bilan du suivi effectué spécifiquement pour les préoccupations de la TRGIRTO. Le classement des données recueillis relativement aux

vérifications ne permet pas toujours d'identifier celles qui sont pertinentes pour un tel bilan. Par exemple, les données en ce qui concerne le suivi des bandes riveraines, se trouvent agglomérées avec toutes les bandes séparatrices (lisières de toutes sortes, bandes séparatrices, etc.). Les suivis du ministère concernent autant les travaux commerciaux que non-commerciaux.

Dans le cas des bandes séparatrices, il y a eu 71 vérifications dont deux non-conformités peu graves pour lesquelles des correctifs ont été apportés suite à une demande de correction. Dans les cas où des corrections ne peuvent être effectuées, le MFFP peut entreprendre une enquête à la suite de laquelle des pénalités pourraient être imposées.

Pour l'habitat du poisson, 400 vérifications ont été réalisées dont 332 sont conformes et 5 ont obtenus la cote 7-9 (sévère). Pour la protection des paysages de sites sensibles, les modalités qui s'appliquent influencent la planification forestière. Le RADF inclut également des modalités qui visent la protection de certains sites sensibles. Malheureusement, il est difficile de trouver des données spécifiques à cet égard. Pour le suivi touchant les sols forestiers, il n'a pas été possible d'isoler cet élément à partir des bases de données de suivi du ministère.

Un participant demande s'il serait possible que les BGA présentent un bilan de leurs vérifications sur le terrain. M. Chartier répond que c'est possible mais il faudrait savoir précisément ce qui intéresse les membres de la TRGIRTO.

Il n'est pas possible d'obtenir plus de détails en ce qui concerne les enquêtes qui sont menées suite à des infractions. Le MFFP publie un bilan annuel des infractions reconnues et des pénalités qui y sont rattachées. Ces informations sont disponibles sur le site du ministère.

ACTIONS : Fournir au coordonnateur le résumé du bilan du respect du RNI (C. Labrie)
Transmettre aux partenaires le bilan du respect du RNI (R. Barrette)

6. Suivi de la rencontre du 5 septembre 2018

a) Journées d'information sur le processus de planification forestière du MFFP

Pour l'instant, un nombre insuffisant de personnes ont répondu aux sondages Doodle pour déterminer les dates de rencontre pour les trois volets de la formation. Il faut un minimum de 6 personnes qui seraient présentes aux trois rencontres. Il sera possible de remettre ces formations en 2020, si le nombre minimum de personnes n'est pas atteint.

ACTIONS : Relancer l'invitation à répondre aux sondage Doodle pour les formations sur le processus de planification forestière (R. Barrette)

b) Appel de candidature et sélection d'un 4e représentant du Groupe Nature

À la suite de la décision de la TRGITO, le 5 septembre, de recommander à la Table des préfets de procéder au remplacement du 4^e siège du Groupe Nature en lançant un appel de candidature auprès des organismes de conservation et de protection de l'environnement, des annonces ont paru à la fin de septembre dans les journaux locaux. Trois candidatures ont été reçues. Une proposition a été rejetée ne répondant pas à un des critères d'admissibilité. Le comité de sélection formé de M. Dugas, Mme Labrie et M. Barrette a effectué un choix qui a été soumis à la Table des préfets pour entérinement. La Table des préfets a approuvé le choix du CREDDO à titre de partenaire de la TRGIRTO, 4^e membre du Groupe Nature. Mme Nathalie Magnan a été nommée représentante de cet organisme et M. Benoit Delage son remplaçant.

c) Projet corridor écologique

M. Barrette a été invité à participer par Conservation de la nature Canada à une journée d'atelier visant à définir une vision pour son projet *Les corridors écologiques : une stratégie d'adaptation aux changements climatiques* dont le but est de travailler collectivement au maintien de la connectivité des territoires pour faciliter l'adaptation aux changements climatiques. Une quarantaine de personnes y participaient, Mesdames Magnan et Le Blanc y étaient. Une prochaine rencontre devrait avoir lieu en mars 2019 afin d'identifier les obstacles à la mise en place d'un corridor Plaisance- Tremblant et de définir une stratégie d'actions. M. Barrette a transmis quelques commentaires à la responsable de ce projet en insistant sur l'importance de dresser des portraits de l'état de situation des territoires ciblés (terres publiques, privées, agricoles, forestier, routes) et que des représentants des acteurs économiques devraient être invités à participer au prochain atelier. Il a aussi souligné l'absence d'un représentant du MFFP secteur Forêt.

d) Suivi des actions

Toutes les actions découlant de la rencontre du 5 septembre ont été réalisées sauf celle qui touche une demande de financement du projet de rencontre d'organismes dédiés à la conservation et à la protection de l'environnement (G. Desjardins). M. Desjardins indique qu'il ne soumettra pas de demande de financement pour ce projet car il estime que le CREDDO, en tant que partenaire de la TRGIRTO, serait mieux disposé pour organiser et pour tenir une telle rencontre.

7. Nouvelles

Aucune nouvelle.

8. Suivi sortie terrain du 13 juin

Un sondage de satisfaction a été envoyé aux participants de la sortie-terrain du 13 juin. Mme Labrie répond aux commentaires qui ont été formulés. Elle mentionne que la sortie a été préparée en tenant compte le plus possible des intérêts qui ont été

manifestés par les représentants de la TRGIRTO. La prochaine visite pourra cibler des secteurs en opération.

ACTION : Envoyer au coordonnateur les réponses aux commentaires de la sortie-terrain du 13 juin 2018 (C. Labrie)

Transmettre aux partenaires les commentaires de Mme Labrie (R. Barrette)

12. Projet PADF

a) Sensibilisation à la biodiversité 2

La proposition de ce projet a été soumise via courriel après la tenue de la rencontre du 5 septembre. Aucun commentaire négatif n'a été reçu.

TRGIRTO 201811-4

Sur proposition de M. Gérard Desjardins, secondée par M. Alain Lacoste, il est décidé d'approuver la réalisation du projet Sensibilisation à la biodiversité 2 présenté par Environnement Sterne.

b) Invitation à déposer des projets

L'entente 2018-2023 du PADF a été signée par les 4 MRC de l'Outaouais et la Ville de Gatineau. Le ministre du MFFP devrait la signer à son tour prochainement. Une enveloppe a été réservée pour la réalisation de projet d'acquisition de connaissances liés aux enjeux de la TRGIRTO. Il y a quelques semaines, le coordonnateur a invité les partenaires de la TRGIRTO à lui soumettre des projets. Il est possible que certains aient de bonnes idées mais que le temps nécessaire pour les développer font en sorte que finalement ils ne soumettent pas de projet. Afin de vous aider à formuler un projet ou à le développer, les partenaires peuvent soumettre un projet pour bénéficier de l'assistance d'un expert qui pourra les aider à développer un projet d'acquisition de connaissances. Ce projet pourrait ensuite être présenté à la TRGIRTO.

M. Barrette invite les personnes qui auraient des idées de projet à le contacter et à remplir le formulaire de soumission de projet.

M. Chartier saute sur l'occasion pour informer les participants qu'il est intéressé à développer une proposition de projet concernant la prévisibilité de la planification forestière.

13. Divers

a) Projet Supra régional

M. Barrette informe les participants que la MRC de Pontiac en collaboration avec la MRC de la Matawinie et la MRC d'Antoine-Labelle déposera un projet à caractère Supra Régional dans le cadre du PADF. Une somme déterminée annuellement est

affectée par le MFFP au financement de projets qui se réalisent dans plusieurs régions administratives ou qui profitent à plus d'une région administrative. Cette enveloppe budgétaire de 400 000\$ est disponible à chaque année du programme. Elle est administrée par le MFFP (bureau du sous ministre associé aux Opérations régionales) qui en fait l'analyse.

Le projet durerait jusqu'en mars 2021. La MRC de Pontiac travaillerait notamment à explorer et développer une expérimentation d'une nouvelle démarche participative avec la TRGIRTO et des outils en lien avec les consultations publiques. La MRC de Matawinie développerait une méthode afin de sonder la population sur les dossiers d'aménagement forestier en contexte habité.

b) Projet de recherche de l'Université Laval sur la génomique forestière

Le coordonnateur a été contacté par un des chercheurs de l'Université Laval qui se penche sur la question des enjeux socio-économiques reliés au déploiement de la génomique forestière et la sylviculture intensive. Le projet s'insère dans le cadre du projet Spruce-Up, un projet de recherche réalisé par une équipe pancanadienne et interdisciplinaire qui s'intéresse à l'amélioration génétique des épinettes avec les outils de la génomique forestière.

Les chercheurs invitent une dizaine de personnes parmi les membres de la TRGIRTO à participer à un groupe de discussion qui portera sur la génomique forestière et l'intensification de la sylviculture. Une rencontre aurait lieu entre les mois de décembre 2018 et mars 2019 pour une durée d'environ au maximum trois heures.

Les personnes intéressées sont appelées à communiquer avec le coordonnateur.

ACTION : Transmettre aux partenaires l'invitation des chercheurs de l'Université Laval (R. Barrette)

14. Levée de la réunion

La séance est levée à 15h45.